

# AVIS PUBLIC

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

RÉSOLUTION NO 2025-10-215

### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE l'article 148 du Conseil Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil Municipal pour 2026, qui se tiendront les LUNDIS et qui débiteront à 19h30 soient :

12 janvier	2 février
2 mars	7 avril (mardi)
4 mai	1er juin
6 juillet	10 août
8 septembre (mardi)	6 octobre (mardi)
2 novembre	7 décembre

Donné à Saint-Victor, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2025



Carole-Anne Jacques  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Carole-Anne Jacques, Directrice générale /Greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public à l'hôtel de ville situé au 287 Rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis public en date du 4 novembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2025.



Carole-Anne Jacques  
Directrice générale et greffière-trésorière